Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne de l'abbé Alphonse Angot

Resné - Tome IV

Resné, c^ne^ de *Lignières*. — Les douves alimentées par le ruisseau du Teilleul entourent encore de vastes jardins ; l'étang actionnant le moulin, défendait le côté nord où se trouvait le pont. De ce côté la maison a une porte à moulures délicates et son linteau était surmonté d'un arc brisé dont il reste quelques vestiges. Au midi, autre porte dont les pieds-droits ont de profondes moulures pénétrées par des amortissements en pointe partant de la base.

Un petit clos se nomme le cimetière. On garde le souvenir d'un couvent qui aurait précédé le château, confusion avec Saint-Maurice ou Saint-Ursin (?).

Thiphaine de Doucelles était femme de Bernard de la Ferrière et non de Bertrand de la Ferté qui la nomme sa dame en un acte de 1366. Le mari de Thiphaine de Doucelles, en 1355, est nommé Gauguelin et non Bernard de Ferrières. Il était obligé à cause de sa femme de porter l'évêque du Mans lors de son intronisation, jusqu'à l'abbaye de Saint-Vincent ; il prenait alors le palefroi du prélat avec le frein, la bride et sa selle. Au mois de novembre 1355, il s'excuse de faire ce service parce qu'il est à la suite du roi « pour résister aux ennemis de lui et du royaume ». Il offre pour le remplacer Brisegault d'Usages, deux autres chevaliers et quatre écuyers. Bertrand de la Ferté peut cependant avoir été le second époux de Thiphaine de D., et l'on ne s'explique guère autrement qu'il ait ratifié les legs de cette dame et de Bernard de la Ferrière ; ni surtout que ses frères et sœur Guillaume, Jean, moine, et Béatrix de la Ferté aient prétendu à la succession de Thiphaine, en aient même joui jusqu'à un accord intervenu en 1383, contre Jeanne de Malemains, dame de Montauban et de Rumillé, qui y avait droit du chef de Gilbert, son frère, héritier de Jeanne de Doucelles, femme de Patrice de Chources, et probablement sœur de Thiphaine de D. Toujours est-il que la dame de Montauban fut maintenue en possession, et que ses compétiteurs durent lui faire amende honorable pour les excès auxquels ils s'étaient portés envers elle. Les terres de Lignières et de Saint-Calais, la forêt de Monnaie étaient comprises dans cet accord et furent attribuées à Jeanne de Malemains (*Arch. du Maine*, t. V, p. 286-291 ; t. IX, p. 134). — Gillonne de Montejean vend le droit d'usage qu'elle peut avoir dans la forêt de Monnaie, 1556.

Prieurs : Léonard *Lesné*, prêtre de la paroisse de Blain, diocèse de Nantes, nommé le 25 novembre 1518, avec l'agrément de Louis de Rohan ; — Franç. *Fontaine*, âgé de 60 ans, inhumé à Lignières, 16 mai 1748. — Fr.-César *Lordivan*, 1784 (Notes de M. Gouvrion).

N. Liberge, qui demeurait à Resné, est mis à contribution pour 1.000 ℔ par Juliot-Morandière, qui garde pour lui cette somme.